La ville d'Ecully

Ouverture des services municipaux pendant le confinement

Le Président de la République a annoncé le rétablissement du confinement du vendredi 30 octobre et à minima jusqu'au 1er décembre.

Publié le 30 octobre 2020

Pour les services municipaux, restent ouverts pendant le confinement :

- les crèches
- les écoles et les services périscolaires, le centre de loisirs du mercredi. **ATTENTION : pendant le confinement,** pour une question de gestion des flux, **les inscriptions pour l'accueil de loisirs** (mercredi et vacances) ne peuvent plus se faire au Centre sportif et de loisirs. Inscriptions à faire par mail : inscriptions@ville-ecully.fr ou sur rendez-vous en mairie, rendez-vous à prendre par téléphone au 04 72 18 07 64.
- MAIRIE

L'accueil de la mairie reste ouvert aux horaires habituels

Le service Etat-civil – affaires générales : ouvert uniquement pour les démarches urgentes, déclaration de naissance, de décès ou reconnaissance prénatale. Pour les demandes de passeports et de carte d'identité, rendez-vous à prendre en ligne sur le site de la ville

Le service urbanisme, par téléphone ou sur rendez-vous à prendre en ligne.

- La police municipale est joignable aux horaires administratifs (8h-12h 13h30-17h du lundi au vendredi) et samedi de 8h à 12h. Majoritairement sur le terrain, il est possible de joindre les policiers au : 04 72 18 10 10 et de prendre rendez-vous.

- Médiathèque, bibliothèque des Sources ouvertes en système retrait commande
- Centre Communal d'Action Social : accueil téléphonique aux horaires habituels, accueil physique uniquement sur rendez-vous.
- Les visites dans les maisons de retraite et EHPAD sont autorisées selon un protocole sécurisé à voir

avec les établissements.

- Les marchés sont ouverts pour les produits alimentaires
- Les déchetteries de la Métropole de Lyon restent ouvertes aux horaires habituels

Sont fermés :

Centre culturel, cinéma, Espace Ecully

La piscine (même pour les scolaires et clubs la semaine prochaine au moins)

- Une attestation est obligatoire pour se déplacer. Des formulaires seront également disponibles à l'accueil de la mairie pour dépanner les personnes n'ayant pas d'équipement informatique.

Télécharger une attestation de déplacement

- Le port du masque reste obligatoire sur l'ensemble du Département.

MAIRIE D'ÉCULLY
1 place de la Libération
CS 80212
69134 écully Cedex

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h
Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même horaires sauf lundi : journée continue de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés. Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser